



12/2021

Hypodermose (varron)

Infestation par les larves de la « mouche du varron », appartenant à la famille des Oestridés. Elle cause des pertes économiques dues à la diminution de la production de lait et de viande, à une prédisposition accrue aux maladies infectieuses et à la détérioration des cuirs.

1 Espèces touchées

Bovins, rarement les chèvres, les cervidés et les chevreuils.

2 Agent infectieux

Chez le bovin : *Hypoderma bovis* (grosse mouche du varron), *Hypoderma lineatum* (petite mouche du varron).

3 Clinique / Pathologie

Au printemps/début de l'été, apparition des larves logées dans des kystes percés d'un orifice et situés sur le dos des animaux infestés. Tout au long du chemin de migration des larves, on trouve des masses d'exsudat de couleur vert-jaunâtre et de consistance fibrineuse-gélatineuse ainsi que des réactions nécrotiques-purulentes (tissu sous-cutané du dos).

4 Répartition géographique

Europe, Amérique du Nord, Afrique du Nord. En Suisse, l'hypodermose est pratiquement éradiquée depuis 2002 et n'apparaît plus que de façon très sporadique.

5 Épidémiologie

La période de vol des mouches dure de mai à septembre. Pendant cette période, les mouches pondent leurs œufs sur les membres des animaux. Les larves pénètrent dans le corps à travers la peau et commencent leur migration jusque vers les tissus sous-cutanés du dos: Les larves de *H. bovis* sont présentes entre décembre et mars dans le tissu adipeux épidual du canal rachidien. Celles de *H. lineatum* passent lors de leur migration par l'œsophage où elles peuvent faire une pause de plusieurs mois.

Les larves atteignent normalement le tissu sous-cutané de la région dorsale entre février et juin de l'année suivante et y forment des kystes.

Ne jamais traiter les animaux entre le 15 décembre et le mois de mars, car la destruction des larves en migration dans le canal rachidien peut entraîner des inflammations qui peuvent à leur tour entraîner des paralysies, rendre l'animal incapable de se lever ou provoquer des gonflements. Les bovins s'infectent principalement sur les pâturages d'alpage (estivage).

6 Diagnostic

Cliniquement facilement reconnaissable par la mise en évidence des nodules contenant les larves de mouche du varron et par la mise en évidence des anticorps par test ELISA.

7 Diagnostics différentiels

Allergies cutanées, pyodermites à staphylocoques.

8 Prophylaxie immunitaire

Non autorisée en Suisse. Il n'existe pas de vaccin.

9 Prélèvements

Sang, lait.

10 Bases légales

Epizootie à combattre, OFE art. 4 et art. 230 à 232.

Contrôle des viandes : mesures à prendre suivant les critères généraux (OHyAb, annexe 7).